Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260430-DAG_26_04B_14-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 avril de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 24 avril 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence du 1er vice-président, M. Henri SAVINA, en l'absence de Mme la Présidente, dûment empêchée.

Votants : 26
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Philippe LE MOIGNE, Jean-Loup THIVET, Gildas HÉMERY, François PHILIPPE, Marie-Pierre GUILCHER, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER, Catherine LAMOUR – GENTRIC, Philippe CORNEC.
Pouvoirs : Christelle DRÉANO, pouvoirs à Françoise LAOUÉNAN – LE LEC :
Jocelyne POITEVIN, pouvoirs à André GUILLEMOT

Secrétaire de séance : Sébastien THOMAS

DÉLIBÉRATION N° DAG-26-04B-14

OBJET : Adhésion de Douarnenez Communauté à l'association Pôle Fruitier de Bretagne

Rapporteur : Henri SAVINA

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et L. 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association « Pôle Fruitier de Bretagne » ;

Vu la délibération n° DT-25-10-01 en date du 24 octobre 2025 portant validation à la demande de subvention au titre du Plan arbres du Conseil Départementale du Finistère pour les espaces publics communautaires de Keratry et du Stade Aquatique ;

Dans le plan d'actions du PAT, Axe 3 : Douarnenez communauté souhaite « Encourager l'autoproduction alimentaire » ; plus précisément à l'action 19 « Accompagner la transformation d'espaces publics communautaires en espaces nourriciers accueillant la biodiversité ».

Deux sites communautaires ont été identifiés pour planter des arbres et ainsi permettre de ralentir le réchauffement climatique, favoriser la biodiversité, améliorer le cadre de vie des Finistériens et servir d'espaces nourriciers :

- Une parcelle de 1.38 ha à Keratry
- Une surface de 0.17 ha au Stade Aquatique

Dans le premier cas, la plantation d'arbres à proximité d'une zone de captage permettra aussi d'améliorer la qualité de l'eau.

Durant 3 ans, de 2026 à 2028, l'association Pôle Fruitier de Bretagne assurera le greffage et le suivi du verger à vocation de sauvegarde du patrimoine génétique et culturel fruitier breton.

Pour ce faire, il convient d'adhérer à l'association.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260430-DAG_26_04B_14-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** l'adhésion de Douarnenez communauté à l'association Pôle Fruitier de Bretagne pour une durée de 3 ans,
- **DESIGNER** M Gaëtan OLIVIER comme représentant de Douarnenez communauté pour siéger dans le collège des collectivités territoriales, EPCI et Syndicats et établissements publics de l'association,
- **IMPUTER** les dépenses en résultant sur les crédits inscrits au budget principal de Douarnenez communauté, jusqu'au terme de l'adhésion.

Fait et délibéré le 30 avril 2026.
Pour la Présidente et par suppléance,
Le 1er Vice-Président,
Henri SAVINA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ

Le secrétaire,
Sébastien THOMAS